



Membre de l'AUT FNAUT Ile-de-France

Montreuil, le 15 février 2013

Madame, Monsieur, Cher-es AMUTCistes,

Nous vous invitons à participer à la prochaine Assemblée Générale Statutaire au cours de laquelle il sera procédé au renouvellement au moins du tiers des administrateurs du Conseil d'Administration (CA).

Merci de nous indiquer si vous êtes candidat-e dans le document joint.

**Mercredi 27 février 2013
à 19h00
Mairie de Montreuil
salle du PIC (rez-de-chaussée)**

Cette Assemblée Générale Statutaire sera suivie d'une Assemblée Publique, qui permettra de faire un point plus précis sur les diverses actions que nous conduisons.

➤ **19h15 à 20h00 : Assemblée Générale Statutaire des adhérents**

- Présentation des rapports moral et financier 2012
- Vote du montant de la cotisation
- Election du Conseil d'Administration (CA) :
Dans le cadre du renouvellement par tiers du CA, le mandat des 5 administrateurs suivants arrive à échéance : Alain FABRE, Jo BESSEMOULIN, Monique CLASTRES, René MEHEUX et Maurice FAY.

Un appel à candidature pour le CA est effectué, y compris pour les administrateurs dont le mandat est arrivé à échéance. Nous vous précisons que le nombre de postes au CA n'est pas limité.

➤ **20h00 : Assemblée Publique ouverte à tous les usagers intéressés**

Cette réunion d'information et d'échanges permettra de dresser un tableau des dossiers qui nous mobilisent et de communiquer avec les Montreuillois-es :

- Information et relations avec nos interlocuteurs
- Trams T1 et T3, prolongement des métros M11, M9, M1 et M3, les bus
- Réseau Grand Paris Express et la Ligne Orange
- Vers une zone tarifaire unique ?

Comptant sur votre participation, nous vous prions de bien vouloir confirmer votre participation.

Pour les membres AMUTC, n'oubliez pas d'indiquer si vous êtes candidat(e) au CA.

**N'oubliez pas de renouveler votre adhésion 2013,
seuls les adhérents à jour de leur cotisation peuvent voter !**

Pour l'AMUTC,
Alain Fabre
Président de l'AMUTC

PJ : Bulletin adhésion 2013, lettre candidature au CA, procuration si nécessaire